

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 17 décembre 2015

2015 DAC 382 Actualisation des tarifs des redevances de tournages dans la capitale pour l'exercice 2016 et suivants.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu la délibération SG 2006-158 des 11,12 et 13 décembre 2006 autorisant M. le Maire de Paris de fixer les tarifs et redevances de tournage dans les Musées et autres établissements dépendant de la Direction des Affaires Culturelles ;

Vu la délibération SG 2008-188 du 24 décembre 2008 autorisant M. le Maire de Paris d'actualiser et fixer les tarifs et redevances de tournage dans la capitale pour l'exercice 2009 et suivants ;

Vu l'arrêté des 9 et 10 juillet 2012 fixant les tarifs de redevances et taxes de stationnement liés aux tournages à Paris ;

Vu le projet de délibération, en date du 1er décembre 2015, par lequel Mme la Maire de Paris est autorisée à fixer les tarifs et redevances de tournage dans la capitale ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Les tarifs des redevances et taxes de stationnement liées aux tournages, joints sous la forme de cinq tableaux à la présente délibération, sont approuvés.

Article 2 : La nouvelle tarification des redevances de stationnement liées aux tournages sera applicable pour l'exercice 2016 et suivants.

Article 3 : L'arrêté des 9 et 10 juillet 2012 est abrogé.

Article 4 : Les recettes correspondantes seront constatées sur le chapitre 77, nature 77 88 des différentes fonctions du budget de fonctionnement 2016 et suivants de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO